

29 avril 1998

Position préliminaire de l'UNICE
NEGOCIATIONS A L'OCDE DANS LE DOMAINE DES FINANCEMENTS DE PROJETS

(proposition révisée de l'OCDE sur le financement des projets - doc. TD/ECG(97)8 du 23 oct. 1997)

L'UNICE considère que le consensus de l'OCDE sur les crédits à l'exportation n'est pas sur nombre de points approprié aux particularités des financements de projets et qu'il faut donc élaborer des règles internationales qui soient dans certains cas plus flexibles que celles qui régissent à l'heure actuelle les crédits à l'exportation à moyen et long terme. Par ailleurs, il lui semble judicieux de rechercher dans ce domaine une égalité des conditions ("level playing-field") qui évite les distorsions de concurrence les plus inacceptables.

Par conséquent, l'UNICE soutient un mandat à la Commission européenne pour négocier à l'OCDE des règles basées sur les lignes directrices de négociation suivantes:

- obtenir des modifications à l'Arrangement OCDE sur les crédits à l'exportation,
- rechercher un certain nombre de flexibilités dans les domaines de la durée maximale de crédit, de profil des échéanciers de remboursement et des dates auxquelles interviendraient les premiers remboursements du principal, étant entendu que:
 - * la durée de vie moyenne des crédits (hors période de fabrication) pourrait se voir allongée de 2 ans et le cas échéant plus si nécessaire et moyennant des procédures d'information et de consultation renforcées,
 - * tout allongement de la durée de vie moyenne des crédits devrait être assorti d'un accroissement des primes perçues.
- rechercher un accord qui ne change ni les définitions de l'Union de Berne en matière de points de départ des crédits, ni les taux d'intérêt (sauf dans le cas des centrales électriques conventionnelles en cas d'allongement de la durée des crédits jusqu'au niveau permis pour les centrales nucléaires soit 12 ans).

Enfin, l'UNICE se prononce pour des lignes directrices:

- aussi simples que possible,
- valorisant le concept très prometteur et très opérationnel de durée moyenne des crédits ("average life of a loan"),
- permettant une gestion efficace des procédures,

- qui préservent la capacité concurrentielle des opérateurs économiques communautaires face à la concurrence extra-européenne.

En annexe, l'UNICE soulève également deux questions auxquelles elle aimerait recevoir une réponse de la Commission.

ELEMENTS GENERAUX DE FLEXIBILITE

Il est nécessaire de bien circonscrire au plan international la définition des financements de projets qui en bénéficieraient en établissant pour ce faire un certain nombre de critères. Ceux mentionnés dans les documents préparatoires du Secrétariat de l'OCDE et repris dans la "Description Générale" et dans les "Critères Essentiels" paraissent dans l'ensemble satisfaisants.

En ce qui concerne les "flexibilités" offertes dans les documents du Secrétariat de l'OCDE, l'UNICE marque sa préférence pour l'option 2bis qui implique tout à la fois: un différé d'amortissement, un échéancier des remboursements fondé sur la durée de vie moyenne des crédits plus un délai supplémentaire de remboursement de 2 ans.

Enfin, la voie de l'approche non sectorielle semble dans un premier temps la meilleure en attendant que l'expérience recueillie au bout de 3 ans par l'OCDE permette le moment venu d'élaborer des disciplines plus spécifiques à certains secteurs.

ELEMENTS PARTICULIERS DE FLEXIBILITE

1. Les points de départ de crédit (PDC)

L'UNICE suggère de lier la définition des PDC à la génération des revenus des projets ("cash flows").

Dans un premier temps, c'est-à-dire au cours de la période de transition et d'observation de 3 ans du futur accord, l'UNICE estime opportun d'organiser la question des points de départ des crédits autour du double schéma suivant:

- période de remboursement des crédits correspondant à la "réception provisoire" conformément aux règles de l'Union de Berne, et
- possibilité de différer les premiers remboursements endéans un certain délai.

Si à l'issue de la période provisoire de x années, il s'avérait nécessaire d'envisager une approche plus sectorielle, l'UNICE ferait alors d'autres propositions tenant compte des spécificités de certains secteurs (télécommunications: date de démarrage de la dernière tranche, PDC fixés à la date de l'achèvement financier, hypothèses où les financements de projets impliquent des mises en route séparées de différentes parties individualisées auquel cas la date ultime des PDC pourrait être la date de démarrage de chaque partie individuelle ou encore la "date moyenne" de ces points de départ).

2. Primes et taux d'intérêt

Tout en notant comme le font les Participants au Consensus de l'OCDE que le niveau général des primes afférents aux financements de projets est à l'heure actuelle trop élevé et qu'il conviendrait de le corriger à la baisse sans que ceci conduise pour autant à un dumping de primes¹, l'UNICE est favorable à des niveaux de primes articulés en principe sur les étalonnages agréés dans le récent Accord de l'OCDE sur les primes et qui varieraient en fonction de l'échéancier des remboursements, du type de risques et de la qualité de la couverture offerte.

Il en va de même pour les taux d'intérêt dont le niveau, qui serait fixé à partir des Taux d'Intérêt Commerciaux de Référence/TICR "normaux" ou encore des TICR spéciaux sectoriels, devrait dépendre de la durée moyenne des crédits notamment quand cette durée excède 12 ans.

3. Concept de "vie moyenne"

L'UNICE estime que le profil de remboursement des financements de projets devrait être fondé sur la durée de vie moyenne de remboursement des prêts elle-même allongée d'un certain délai supplémentaire.

Si, dans un premier temps, l'UNICE est d'avis qu'il faut viser à la simplicité du dispositif expérimental mis en place, toutefois, à issue de la période transitoire, le système devrait être revu pour tenir compte de certaines particularités sectorielles (ponts, tunnels ...).

4. Capitalisation des intérêts intercalaires

L'UNICE se prononce pour une flexibilité en la matière: celle de recourir à la capitalisation des intérêts intercalaires et, moyennant notification préalable, dans certains circonstances exceptionnelles, la capitalisation des intérêts intercalaires postérieures à la mise en route du projet.

5. Transparence

L'UNICE considère qu'il devrait y avoir une plus grande transparence des notifications des Participants OCDE de manière à éviter un certain nombre de débordements comme par exemple, l'octroi de flexibilités à des projets qui ne sont pas en fait des financements de projets ou encore à des financements de projets qui ne répondent pas à un certain nombre de critères énoncés dans le futur Accord.

Toutefois, l'UNICE souhaite que - en contrepartie de la gestion responsable des agences de crédits à l'exportation - l'on évite la voie de l'approbation préalable par les pairs de l'OCDE des projets ainsi notifiés, et que l'on ait recours à des notifications préalables comportant une phase de discussion entre les Participants sur la base des critères retenus par le futur Accord.

Conclusion

Sur la base de ces principes et orientations, l'UNICE soutiendra la Commission européenne dans les négociations à l'OCDE. Compte tenu du développement des travaux, la position exprimée dans le

¹ A cet effet, il devrait exister une obligation de gel des taux d'intérêt.

présent document pourra être complétée ultérieurement et de nouvelles questions, autres que celles mentionnées dans l'annexe, pourraient être soulevées.

Annexe

Demandes d'éclaircissement formulées par l'UNICE

1. La proposition de l'OCDE exclut-elle (ou non) que les gouvernements d'accueil garantissent les engagements financiers des tiers auprès de l'entreprise qui réalise le projet, ou garantissent l'acquisition, par eux-mêmes ou des tiers, des biens et services générés par le projet, ou un volume minimal de trafic dans les projets d'infrastructure et autres situations similaires?
2. Les remises à neuf à grande échelle, les programmes d'investissement et la privatisation d'entreprises existantes sont-ils inclus ou non dans la définition du financement d'un projet?